

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Communauté de Communes Briance Sud Haute-Vienne
Chabanas 87 260 Pierre Buffière

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE N°2025-001

<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	22
Quorum :	12
Titulaires présents :	17
Suppléants présents : (Avec voix délibérative)	1
Pouvoirs titulaires :	1
Votants :	19
Pour :	19
Contre :	0

L'an deux mille vingt-cinq, le 29 janvier à 20H00,

Le Conseil de la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de Glanges sous la présidence de Monsieur Marc DITLECADET, Président.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :
22 janvier 2025

PRESENTS : BIARNAIX Delphine, DE NEUVILLE Christine, DITLECADET Marc, DUBOIS Jean-Louis, DUPONT Éric, LACHAUD Jean-Luc, LATOUILLE Christian, LAVOREL Éric, LHOMME-LEOMENT Jacqueline, LONGEQUEUE Jean-Paul, MARTHON Alain, MONTET Guy, MOURET Michel, PREVOST Stéphane, REDEMPT Véronique, REDON-SARRAZY Maryvonne, TARRADE Gilbert.

SIGNATURE DE LA
CONVENTION
FINANCIERE 2025 AVEC
L'EPCC CECILE
SABOURDY

ABSENTS EXCUSES :

- CHAUMEIL Nathalie,
- GENESTE Stéphanie (Pouvoir à Christine DE NEUVILLE),
- GILLET Emilie, arrivée en fin de séance,
- PATIER Stéphane.

ABSENT :

- SARRE Victorien.

SUPPLEANTE PRESENTE (Avec voix délibérative) :

- DELHAYE Caroline, suppléante de GILLET Emilie.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc LACHAUD

Monsieur le Président rappelle qu'une convention d'objectifs triennale a été signée par la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne en 2023 avec l'EPCC Musée et Jardins Cécile Sabourdy pour la période 2023-2025.

Dans le cadre de cette convention, il est rappelé que la Communauté de Communes Briance Sud Haute Vienne s'est engagée à attribuer une subvention annuelle de 30 000.00 € au profit de l'EPCC.

Monsieur le Président indique que l'EPCC vient de formuler sa demande de subvention pour l'année 2025 et que celui-ci doit fournir les pièces suivantes :

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20250129-2025-001-DE
Date de télétransmission : 04/02/2025
Date de réception préfecture : 04/02/2025

- Le Compte administratif 2024,
- Le Budget Primitif 2025,
- Le rapport d'activités 2024.

Monsieur le Président propose ensuite à l'assemblée d'attribuer une subvention de 30 000.00 € au profit de l'EPCC « Musées et Jardins Cécile Sabourdy » au titre de l'exercice budgétaire 2025 et de l'autoriser à ratifier la convention financière relative à cette subvention.

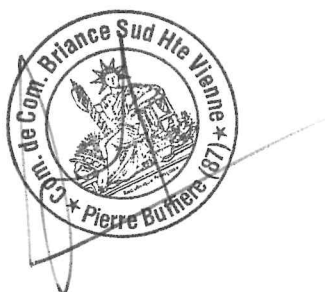
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de **30 000.00 €** au profit de l'EPCC « Musées et Jardins Cécile Sabourdy » au titre de l'année **2025**,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention financière relative au versement de cette subvention.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ A GLANGES, LE 29 JANVIER 2025

**Le Président de la Communauté
de Communes : Marc DITLECADET**

**Le Secrétaire de séance :
Jean-Luc LACHAUD**



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité du caractère exécutoire du présent acte ;
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
087-200040814-20250129-2025-001-DE
Date de télétransmission : 04/02/2025
Date de réception préfecture : 04/02/2025